



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR

**LA PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LES BESOINS DE LA BANQUE
OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)**

**INTITULE DU MARCHÉ : « TRAVAUX DE DEPOSE DU LOGO DU CINQUANTENAIRE,
FABRICATION ET POSE D'ENSEIGNES LUMINEUSES SUR L'IMMEUBLE DU SIEGE DE
LA BOAD »**

AOON / N°044/2024/DAG/DPA/BOAD

Procédure Ouverte Nationale

Octobre 2024

PREAMBULE

Ce Dossier d'Appel d'Offres (DAO) a été élaboré en vue de sélectionner une société locale spécialisée dans le domaine de la publicité et de l'enseigne, de la décoration, du design ou graphisme en vue de la conception, la production et la pose d'enseignes lumineuses pour le siège de la Banque, par voie par voie d'Appel d'Offres Ouvert National.

Le DAO comprend :

A. AVIS DE MARCHÉ

Cette partie contient un modèle d'avis de marché.

B. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Cette partie fournit aux candidats les informations utiles pour préparer leurs soumissions. Elle comporte aussi des renseignements sur la soumission, l'ouverture des plis et l'évaluation des offres et sur l'attribution des marchés.

C. CRITERES DE SELECTION

Cette partie est réservée aux membre de la commission d'évaluation des offres de la BOAD.

A. AVIS DE MARCHE

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Procédure ouverte Nationale

Travaux de dépose du logo du cinquantenaire, fabrication et pose d'enseignes lumineuses sur

l'immeuble du Siège

AOON/N°044/2024/DAG/DPA/BOAD

A. DESCRIPTION DU PROJET

La Banque Ouest Africaine de Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour procéder à l'enlèvement du logo du cinquantenaire, et proposer une nouvelle créa en remplacement ainsi que la fabrication et la pose de nouvelles enseignes lumineuses dans les endroits stratégiques du bâtiment de la Banque. Pour cela, il devra accompagner la Banque, dans l'analyse de ses besoins et proposer la prestation adéquate de la phase de conception, à la production et pose sur site, conformément aux critères et spécifications ci-joints.

B. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions du marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de prestation de service.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement toutes les instructions contenues dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer.

Les soumissionnaires devront fournir dans les délais requis toutes les informations nécessaires sous peine de rejet de son offre. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte. Toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre, sans qu'il ne soit procédé à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission et de sélection, dans le cadre du présent appel d'offres, en conformité avec les dispositions du Guide des Achats de la BOAD, qui s'applique au présent appel d'offres disponible sur Internet à l'adresse suivante : www.boad.org/politiques-procedures-directives/.

1- Calendrier (prévisionnel)

	DATE	HEURE
Date de publication de l'avis de passation du marché	30/10/2024	17h00
Date de la visite de site	21/11/2024	15h00
Date limite pour les éventuelles demandes de clarification adressées à la Banque	28/11/2024	17h00
Date limite de mise à jour de l'appel d'offres	04/12/2024	17h00
Date ultime pour les clarifications apportées par la Banque	04/12/2024	17h00
Date limite de soumission des offres	12/12/2024	10h00

2- Prestations à fournir

Les prestations attendues dans le cadre du présent DAO vise à réaliser les travaux ci-après :

- **Dépose d'enseigne lumineuse 50 ans** : il s'agit d'enlever le logo des 50 ans de la banque et de proposer un autre créa en remplacement.
- **Analyse des besoins** : le prestataire prendra connaissance du site (visite de site, photographies, etc.) et réalisera un bilan de l'existant descriptif des contraintes techniques : dimensions, disposition, fixations ; nombres de points d'accès pour la signalétique, etc. Ce bilan sera complété d'un relevé de cote et d'un reportage photographique (mises en situation, plans 3D...). Cette phase lui permettra d'échanger avec le DCRP pour mieux comprendre les besoins, s'accorder sur les points de signalisation et prendre en compte les exigences graphiques de l'Institution. Il devra également proposer un plan de dépose de l'enseigne existante.
- **Mise en perspective** : à l'issue de l'analyse des besoins, sur la base du cahier de charges des contraintes identifiées, le prestataire devra simuler la conception de l'enseigne dans son environnement. Il réalisera une situation du projet par photomontage des états existants et des états projetés.

- **La charte graphique et l'image de la Banque** : la conception doit respecter les prescriptions et principes directeurs de la charte graphique.
- **Réalisation du prototype et pose** : après validation des visuels, le prestataire réalisera l'enseigne avec soin, et des matériaux de qualité pour une bonne résistance aux intempéries. A cet égard, il indiquera la technologie, la nature des matériaux, les normes et standards, etc. Par ailleurs, il procédera à la pose sur le bâtiment de la Banque aux endroits retenus. L'enseigne devra être une enseigne de qualité.
- **Visible** : l'enseigne doit être visible et cette visibilité devra permettre de mesurer l'impact sur la communication de la Banque. Elle doit pouvoir être vue du piéton et de l'automobiliste pour attirer l'attention du plus grand nombre de passants.
- **Lisible** : l'enseigne doit être lisible en un coup d'œil.
- **Percutante** : l'éclairage, les couleurs, la disposition curieuse et inattendue, ou bien le choix des lettres, des motifs de décor., etc. doivent être faits avec soin.
- **Maintenance et réparation** : le prestataire assurera le service après-vente de l'enseigne au travers d'une garantie totale pour une durée de 1 an à compter de la mise à disposition du matériel.

3- Profil du soumissionnaire

Le soumissionnaire devra être une entreprise ou une agence conseil en communication, spécialisée dans le domaine de la publicité, de la décoration, du design ou graphisme et autorisé(e) à exercer en République togolaise.

4- Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique.

5- Spécifications techniques

Les propositions des soumissionnaires doivent être conformes aux spécifications techniques comme détaillées dans le cahier des charges joint en annexe 3 du présent DAO.

6- Capacité technique

Le soumissionnaire devra prouver qu'il a les capacités techniques c'est-à-dire une expérience avérée dans le domaine de la publicité et de la communication visuelle. Il devra fournir les preuves d'exécution (attestations de bonne exécution) de marchés similaires au cours des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) et les références.

7- Présentation des offres

L'offre doit être présentée en un (1) exemplaire original unique, marqué « ORIGINAL » et cinq (5) copies signées de la même façon que l'original et portant la mention « COPIE ».

En cas de différence entre les copies et l'original, l'original fera foi.

8- Composition des offres

Toutes les offres présentées doivent être conformes aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre notamment :

N°	PIECES	FORME REQUISE / CONDITIONS D'ACCEPTATION
1	Le formulaire de soumission	élaboré suivant le modèle joint au présent DAO
2	La déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion	établie suivant le modèle joint en annexe 1 du présent DAO.
3	L'extrait de l'acte d'immatriculation au Registre de Commerce (RC)	une copie légalisée : la nature de l'activité du RC sera conforme à l'objet de l'appel d'offres.
4	L'accord de groupement	pour les sociétés constituées en groupement
5	La documentation	<ul style="list-style-type: none"> - l'attestation de visite de site délivrée par la BOAD ; - la description des différentes prestations à fournir comme listées au point 2 ; - les prestations associées (descriptif des prestations). - la signature dûment autorisée : un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe est

		<p>habilitée à le faire pour le nom et le compte de l'entité/entreprise commune/consortium ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les preuves des capacités techniques: trois (3) attestations de bonne exécution datant des trois dernières années (2021, 2022 et 2023), dûment signées par le client et comportant : le nom du client ; la date du projet ; le descriptif du projet ; le montant des prestations ; - les preuves des capacités économiques et financières des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) ; - le délai et le calendrier d'exécution de toutes les prestations (indiquer le délai global, décliner le calendrier prévisionnel ; - la proposition de service après-vente.
--	--	---

9- Délai de validité

L'offre sera valable pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite de remise des plis.

10- Langue de la procédure

Toutes les communications écrites relatives à cet appel d'offres doivent être faites en français.

11- Réunion d'information et/ou visite de site

Il est prévu une visite de site dans le cadre du présent marché.

12- Garantie de bon fonctionnement

Le soumissionnaire est tenu d'offrir une garantie d'un an. A cet effet, il devra s'engager par écrit à offrir une garantie de bon fonctionnement durant une période d'un an à compter de la réception provisoire. Cette garantie fera l'objet d'une retenue de 10% sur le montant du marché après la réception provisoire.

La garantie de bon fonctionnement permet d'assurer à la BOAD le service après-vente à la suite de la réception provisoire pendant 1 an.

13- Délai d'exécution

Le délai d'exécution est de dix (10) jours pour la dépose de de l'enseigne lumineuse 50 ans et de quarante-cinq (45) jours pour la conception, réalisation et pose des enseignes lumineuses sur l'immeuble du siège de la BOAD à compter de la validation des BAT par la BOAD.

14- Planning détaillé d'exécution

Le soumissionnaire devra fournir une proposition technique incluant un programme détaillé des travaux et le calendrier d'exécution. A cet effet ; il devra indiquer le délai maximum à consacrer pour l'exécution de l'ensemble des travaux. Aussi le prestataire devra, dans son offre désigner explicitement un interlocuteur et joindre un pouvoir signé d'une personne habilitée donnant à cet interlocuteur les pouvoirs nécessaires au respect des engagements.

Il convient de noter que la prestation se déroulera en trois (3) étapes :

- Etape 1 : Etat des lieux

Un diagnostic sera procédé sur le site de la Banque en vue de l'implantation du projet : un bilan de l'état existant sera effectué permettant ainsi d'évaluer les contraintes techniques : dimensions, disposition, fixations... L'équipe du prestataire fera ensuite un relevé de cote et un reportage photographique (mises en situation, plans 3D...). Il devra également proposer un plan de dépose de l'enseigne existante.

- Etape 2 : Conception, Fabrication et pose des enseignes

Le cabinet fournira à la Banque pour avis :

- ✓ proposition de l'enseigne cohérente avec la charte graphique ;
- ✓ réalisation des BAT (Bon A Tirer) avec descriptif technique,
- ✓ mise en situation du projet par photomontage des états existants / états projetés,
- ✓ préparation des fichiers pour la mise en production.

- Etape 3 : Maintenance et réparation

Le prestataire assurera le service après-vente de l'enseigne au travers d'une garantie totale comme indiqué au point 12 pour une durée de 1 an à compter de la date de réception provisoire. Les maintenances pendant la période provisoire sont à la charge du fournisseur.

15- Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires, les soumissionnaires devront adresser une demande par mail à l'adresse suivante : dagbagninou@boad.org ; avec copie à consultationdpa2024@boad.org ou par téléphone au +228 22 23 25 65.

16- Dépôt des plis

L'offre sera mise sous une enveloppe scellée et déposée à la Banque, au plus tard le jeudi 12 décembre 2024 à 10h00 :

- en haut à gauche : « Dénomination du soumissionnaire » ;
- en haut à droite : « AOON-N° 044/2024/DAG/DPA/BOAD » ;
- au centre : « A Monsieur le Directeur du Département de l'Administration Générale
- Offres pour les travaux de dépose, fabrication et pose d'enseignes lumineuses sur l'immeuble du Siège de la BOAD ».

Toute modification ou retrait de l'offre soumise doit être faite avant la date limite de remise de l'offre, dans les mêmes conditions tel qu'indiqué ci-dessus.

17- Evaluation des offres

Les offres seront évaluées suivant les grilles d'évaluation administrative, technique et financière au point « C » ci-dessous.

Le marché sera adjugé à l'offre la moins-disante, jugée conforme aux plans administratif et technique.

18- Proposition de prix

La proposition de prix devra être formulée en francs CFA et présentée en hors Taxes (notamment la TVA) et hors droits de douane (HD). Ladite proposition doit être conforme au cadre de devis comme présenté en annexe 2.

19- Bon de commande

Un bon de commande sera transmis à l'adjudicataire du marché.

Les paiements seront effectués comme suit :

- acompte de 50% du marché au démarrage constitution d'une caution bancaire garantissant la totalité de l'avance selon le modèle en annexe 4 du présent DAO ;
- 40% à la réception provisoire et libération de la caution d'avance de démarrage ;
- 10% à la réception définitive.

Des pénalités d'un pour mille (1 ‰) par jour seront appliquées, en cas de retard de livraison, à l'expiration du délai de livraison qui sera indiqué sur le bon de commande.

20- Conditions de paiement

Le prestataire pourra solliciter une avance sur commande (maximum 50% du montant total de la commande). A cet effet, il devra fournir une caution bancaire proportionnelle. Cependant les structures qui ont les capacités peuvent préfinancer la commande et se faire payer la totalité sur présentation de la facture après exécution.

21- Situations d'exclusion

Le soumissionnaire doit fournir une déclaration sur honneur signée, conforme au modèle joint en Annexe 1, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché de la BOAD. L'absence de la déclaration sur honneur signée entraînera le rejet de l'offre.

22- Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Les candidats intéressés peuvent télécharger le DAO complet à l'adresse mentionnée ci-après : www.boad.org/appels-doffres/ à compter du 30 octobre 2024.

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de service inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse dagbagninou@boad.org avec copie à consultationdpa2024@boad.org au moins douze jours avant la date limite de remise des offres. La Banque répondra aux questions au moins huit (08) jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres seront publiés au plus tard huit (08) jours avant la date limite de soumission des offres sur le site de la BOAD : www.boad.org/appels-doffres/.

C. CRITERES DE SELECTION

Cette partie sera renseignée exclusivement par la BOAD.

1- Grille d'évaluation administrative

N° d'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	Date de réception de l'offre	Offre soumise à temps ? (oui/non)	L'enveloppe est-elle bien scellée ? (oui/non)	La déclaration sur honneur signée est-elle fournie ? (oui/non)	Une autorisation d'installation est-elle fournie ? (oui/non)	La déclaration sur honneur signée est-elle fournie ? (oui/non)	La langue est-elle conforme ? (oui/non)	Décision globale (Acceptée / rejetée)

NB : L'absence d'un de ces critères entraîne le rejet de la totalité de l'offre.

2- Grille d'évaluation technique

Numéro d'enveloppe de l'offre	Le délai d'exécution est-il conforme ? (oui/non)	Les preuves de prestations similaires sont-elles fournies ? (oui/non)	La créativité, qualité et l'esthétique sont-elles démontrées ? (oui/non)	Les mécanismes de pose sont-ils décrits ? (oui/non)	Le respect des normes sécuritaires et réglementaires est-il précisé ? (oui/non)	La garantie de bon fonctionnement est-elle fournie ?	Décision globale (Acceptée / rejetée)

NB : L'absence d'un de ces critères entraîne le rejet de la totalité de l'offre.

3- Grille d'évaluation financière

Numéro de l'offre	Nom du soumissionnaire	Offre financière	Remise offerte/ erreur	Offre financière après remise ou éventuelles corrections	Offre financière conforme au budget alloué ? (oui/non)	Décision globale (Acceptée / rejetée)

NB : Seules les offres qui respectent tous les critères administratifs et techniques sont évaluées.

D. BASE JURIDIQUE

Le Guide des Achats de la BOAD, disponible sur le site www.boad.org/politiques-procedures-directives/

NB : La BOAD se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de marché.

ANNEXE 1 : DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITERES D'EXCLUSION

[Le][La] soussigné[e] [insérer le nom du signataire du présent formulaire] :

(uniquement pour les personnes morales) représentant la personne morale suivante :
Dénomination officielle complète :
Forme juridique officielle :
Numéro d'enregistrement légal :
Adresse officielle complète :
N° d'immatriculation à la TVA :
(« la personne »)

I- Situations d'exclusion concernant la personne

(1) Déclare que la personne susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes :	OUI	NON
(a) Est en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(b) A fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée (c'est-à-dire, contre lequel il n'y a plus de recours possible) pour tout délit mettant en cause sa conduite professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(c) En matière professionnelle, a commis une faute grave	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(d) N'a pas rempli ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où elle est établie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(e) N'a pas rempli ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon les dispositions légales du pays où elle est établie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(f) S'est rendue gravement coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par la Banque pour sa participation à un contrat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(g) Dans le cadre d'un autre contrat financé par la Banque, a été déclarée en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de ses obligations contractuelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(h) Il a été établi par un jugement définitif que l'entreprise est coupable de l'un des faits suivants : i) fraude ; ii) corruption ; iii) comportements liés à une organisation criminelle ; iv) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; v) infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes ; vi) travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humains.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(i) Les entreprises d'un pays ou les fournitures fabriquées dans un pays peuvent être exclues si, en application d'une décision prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays dans lequel s'exécute le contrat interdit toute importation de fournitures en provenance dudit pays ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays. Lorsque le pays de la Banque interdit les paiements à une entreprise particulière ou pour des fournitures particulières en application d'une telle décision, cette entreprise peut être exclue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(j) Est exclue de la participation à une procédure de passation des marchés, en vertu d'une décision rendue par une Autorité Nationale en charge de la régulation des Marchés Publics d'un pays de l'Union, ou par une juridiction judiciaire, pour cause de violation de la réglementation en matière de marchés publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(k) Est sur la liste d'exclusion de l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

II- Situations d'exclusion concernant les personnes physiques ou morales ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de la personne morale et des bénéficiaires effectifs

Ne s'applique pas aux personnes physiques, aux États membres et aux autorités locales

(2) déclare qu'une personne morale qui est un membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de ladite entreprise ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle se trouve dans l'une des situations suivantes :	OUI	NON	S.O.
situation visée au point 1) c) ci-dessus (faute professionnelle grave)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
situation visée au point 1) d) ci-dessus (défaut de paiement des cotisations sociales)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
situation visée au point 1) e) ci-dessus (défaut de paiement des taxes et impôts)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
situation visée au point 1) f) ci-dessus (fausses déclarations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
situation visée au point 1) g) ci-dessus (non-respect des obligations contractuelles)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
situation visée au point 1) h) ci-dessus (fraude, corruption, lien avec une organisation criminelle, financement du terrorisme, travail des enfants et autres formes de traite des êtres humaines)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

III- Situations d'exclusion concernant les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne morale

(3) déclare qu'une personne physique ou morale qui répond indéfiniment des dettes de la personne morale susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes [<i>Dans l'affirmative, veuillez indiquer, en annexe à la présente déclaration, la situation et le(s) nom(s) de la (des) personne(s) concernée(s), en donnant une brève explication.</i>] :	OUI	NON	S.O.
situation visée au point a) ci-dessus (faillite)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
situation visée au point b) ci-dessus (condamnation pour délit mettant en cause leur conduite professionnelle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

IV- Autres motifs de rejet de la présente procédure

(4) déclare que la personne susmentionnée :	OUI	NON
a participé précédemment à l'élaboration des documents de marché utilisés lors de la présente procédure d'attribution, si cela a entraîné une violation du principe d'égalité de traitement, notamment une distorsion de concurrence qui ne peut être corrigée autrement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
fait l'objet d'un conflit d'intérêts susceptible de nuire à l'exécution du contrat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

V- Mesures correctrices

Si elle déclare l'une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus, la personne peut indiquer les mesures correctrices qu'elle a prises pour remédier à la situation d'exclusion, afin de permettre à l'ordonnateur de déterminer si ces mesures sont suffisantes pour démontrer sa fiabilité. Il peut s'agir, par exemple, de mesures prises au niveau technique, de l'organisation et du personnel en vue d'éviter toute répétition, de l'indemnisation du dommage ou du paiement des amendes ou de tout impôt ou toute cotisation de sécurité sociale. Les preuves documentaires pertinentes démontrant les mesures correctrices prises doivent être annexées à la présente déclaration. Cette disposition ne s'applique pas aux situations visées au point (1) (d) de la présente déclaration.

VI-Justificatifs sur demande

Sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, la personne doit fournir des informations sur les personnes physiques et morales qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possèdent des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle, y compris les personnes physiques et morales faisant partie de la structure de propriété et de contrôle et les bénéficiaires effectifs, ainsi que les justificatifs appropriés attestant qu'aucune de ces personnes ne se trouve dans l'une des situations d'exclusion visées aux points 1) c) à 1) i).

Elle doit également fournir les justificatifs suivants concernant la personne proprement dite et la ou les personnes physiques ou morales sur la capacité desquelles la personne compte s'appuyer, ou un sous-traitant, et concernant la ou les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne.

Nom et prénoms

Date

Signature¹

¹ La déclaration doit être signée à l'aide d'une signature manuscrite

ANNEXE 2 : Cadre de devis

DESIGNATION	QUANTITE	PU (FCFA)	PT (FCFA)
Dépose de l'enseigne lumineuse 50 ans	(ENS)		
Réalisation du projet par photomontage des états existants et projetés	(ENS)		
Conception, réalisation des enseignes	A définir		
Mécanismes de pose	(ENS)		
Pose des enseignes	(ENS)		
Maintenance et réparation	1 an		
TOTAL			
(-) Remise			
(+) Frais Transport			
(+) Assurances			
Net à payer HTHD			

ANNEXE 3 : Cahier des charges



**DEPOSE DU LOGO DU CINQUANTENAIRE, FABRICATION ET
POSE D'ENSEIGNES LUMINEUSES SUR L'IMMEUBLE
DU SIEGE DE LA BOAD**

Octobre 2024

1. Contexte et objet de la consultation

- Contexte

L'enseigne lumineuse joue un rôle essentiel dans la visibilité de la Banque. Sur le plan de la communication, l'enseigne lumineuse est un élément d'identification qui véhicule l'identité visuelle et l'image de marque de notre Institution.

Plusieurs types de supports peuvent être envisagés en vue d'atteindre l'efficacité recherchée. Dans le cadre des festivités du cinquantenaire de la Banque, un logo géant des 50 ans a été conçu et monté sur le bâtiment. Il convient de procéder à l'enlèvement du logo du cinquantenaire et la réalisation d'une nouvelle création en remplacement de celle-ci, de même que la fabrication de nouvelles enseignes lumineuses à poser aux endroits stratégiques du bâtiment. A cet effet, le DCRP préconise de lancer un appel d'offres restreint auprès de sociétés spécialisées.

Le présent document constitue le Cahier des Charges relatif à l'appel d'offres pour la conception, la fabrication et la pose d'enseigne lumineuse.

- Objet

L'appel d'offres a pour objet de sélectionner une entreprise locale spécialisée dans le domaine de la publicité et de l'enseigne, de la décoration, du design ou graphisme en vue de la conception, la production et la pose d'enseignes lumineuses pour le siège de la Banque.

De façon spécifique, le prestataire devra procéder à l'enlèvement du logo du cinquantenaire, et proposer une nouvelle création en remplacement ainsi que la fabrication et la pose de nouvelles enseignes lumineuses dans les endroits stratégiques du bâtiment de la Banque. Pour cela, il devra accompagner la Banque, dans l'analyse de ses besoins et proposer la prestation adéquate de la phase de conception, à la production et pose sur site.

2. Entité émettrice de la consultation

L'entité émettrice de l'appel d'offres est le Département de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) qui porte en interne le projet de rafraîchissement des enseignes lumineuses de la Banque. Elle est assistée par le Domaine Approvisionnement et Patrimoine.

3. Prestations attendues

3.1. Les prestations attendues se présentent comme suit :

- **Dépose d'enseigne lumineuse 50 ans** : il s'agit d'enlever le logo des 50 ans de la banque et de proposer un autre créa en remplacement.
- **Analyse des besoins** : le prestataire prendra connaissance du site (visite de site, photographies, etc.) et réalisera un bilan de l'existant descriptif des contraintes techniques : dimensions, disposition, fixations ; nombres de points d'accès pour la signalétique, etc. Ce bilan sera complété d'un relevé de cote et d'un reportage photographique (mises en situation, plans 3D...). Cette phase lui permettra d'échanger avec le DCRP pour mieux appréhender les besoins, s'accorder sur les points de signalisation et prendre en compte les exigences graphiques de l'Institution. Il devra également proposer un plan de dépose de l'enseigne existante.
- **Mise en perspective** : à l'issue de l'analyse des besoins, sur la base du cahier de charges des contraintes identifiées, le prestataire devra simuler la conception de l'enseigne dans son environnement. Il réalisera une situation du projet par photomontage des états existants et des états projetés.
- **La charte graphique et l'image de la Banque** : la conception doit respecter les prescriptions et principes directeurs de la charte graphique.
- **Réalisation du prototype et pose** : après validation des visuels, le prestataire réalisera l'enseigne avec soin, et des matériaux de qualité pour une bonne résistance aux intempéries. A cet égard, il indiquera la technologie, la nature des matériaux, les normes et standards, etc. Par ailleurs, il procédera à la pose sur le bâtiment de l'immeuble de la Banque aux endroits retenus. L'enseigne devra être une enseigne de qualité.
- **Visible** : l'enseigne doit être visible et cette visibilité devra permettre de mesurer l'impact sur la communication de la Banque. Elle doit pouvoir être vue du piéton et de l'automobiliste pour attirer l'attention du plus grand nombre de passants.
- **Lisible** : l'enseigne doit être lisible en un coup d'œil.

- Percutante : l'éclairage, les couleurs, la disposition curieuse et inattendue, ou bien le choix des lettres, des motifs de décor., etc. doivent être faits avec soin.
- Maintenance et réparation : le prestataire assurera le service après-vente de l'enseigne au travers d'une garantie totale pour une durée de 1 an à compter de la mise à disposition du matériel.

3.2. Images de l'existant :



4. Profil du prestataire

Le prestataire devra être une entreprise ou une agence conseil en communication, spécialisée dans le domaine de la publicité et de l'enseigne, de la décoration, du design ou graphisme et autorisé(e) à exercer en République togolaise.

5. Evaluation des offres

Les offres seront notées sur 100 points, soit 75 pour les offres techniques, et 25 pour les offres financières, selon le détail ci-après :

1) Offre technique

CRITERES	BAREME
NOTES ADMINISTRATIVES	5
Conformité des pièces administratives demandées	5
NOTES TECHNIQUES	70
Créativité, qualité et esthétique	25
Respect des normes sécuritaires et réglementaires	10
Mécanismes de pose	5
Maintenance et entretien (garantie)	10
Qualifications et compétences du personnel-clé	10
Expérience du soumissionnaire pour des prestations similaires (références significatives)	10

Pour être qualifiée, l'offre technique du soumissionnaire doit être évaluée au minimum à 50 points sur 75. Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique a atteint le niveau de la note minimale exigée seront ouvertes pour l'évaluation de l'offre financière.

2) Offre financière

CRITERES	BAREME
Montant de l'offre	25

La proposition financière doit faire ressortir de façon distincte :

- la valeur/montant de la prestation libellée en Francs CFA, incluant la totalité des prestations, frais et dépenses intermédiaires.
- la valeur/montant HT HD, les taxes et la valeur TTC.

L'évaluation consistera à comparer les prix proposés par les différents soumissionnaires, suivant les quantités concernées.

Le soumissionnaire le moins disant recevra la plus forte note, c'est-à-dire la note de 25/25. La note des autres soumissionnaires sera calculée par une règle de trois inversée.

La note globale de l'offre est obtenue en faisant la somme de la note technique et de la note financière.

3) Adjudication

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont la note globale sera la plus élevée. L'attribution provisoire du marché lui sera notifiée par écrit.

6. Organisation et calendrier de la mission

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec le Département de la Communication, et des Relations publiques de la BOAD et devra l'associer aux différentes étapes des travaux. A cette fin, le prestataire devra, dans son offre désigner explicitement un interlocuteur et joindre un pouvoir signé d'une personne habilitée donnant à cet interlocuteur les pouvoirs nécessaires au respect des engagements.

La prestation se déroulera en trois étapes :

Etape 1 : Etat des lieux

Un diagnostic sera procédé sur le site de la Banque en vue de l'implantation du projet : un bilan de l'état existant sera effectué permettant ainsi d'évaluer les contraintes techniques : dimensions, disposition, fixations... L'équipe du prestataire fera ensuite un relevé de cote et un reportage photographique (mises en situation, plans 3D...). Il devra également proposer un plan de dépose de l'enseigne existante.

Etape 2 : Conception, Fabrication et pose des enseignes

Le cabinet fournira à la Banque pour avis :

- ✓ Proposition de l'enseigne cohérente avec la charte graphique ;
- ✓ Réalisation des BAT (Bon A Tirer) avec descriptif technique ;
- ✓ Mise en situation du projet par photomontage des états existants / états projetés ;
- ✓ Préparation des fichiers pour la mise en production.

Etape 3 : Maintenance et réparation

Le prestataire assurera le service après-vente de l'enseigne au travers d'une garantie totale pour une durée de 1 an à compter de la mise à disposition du matériel.

7. Conditions de paiement

Le prestataire pourra solliciter une avance sur commande (maximum 50% du montant total de la commande). A cet effet, il devra fournir une caution bancaire proportionnelle. Cependant les structures qui en ont les capacités peuvent préfinancer la commande et se faire payer en totalité sur les factures à la réception des éléments demandés.

MODELE DE GARANTIE DE DEMANDE D'AVANCE A PREMIERE DEMANDE

[A remplir sur le papier à en-tête de l'institution financière]

A l'attention de la BOAD,

Objet: Garantie n°...

Nous, soussignés , Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de) de francs CFA, dont le siège social est à , Immeuble , immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de sous le Numéro , représentée par , M....., dument autorisé à signer et à prendre le présent engagement en son nom, par délibération de son Conseil d'Administration en date du dont un extrait est annexé aux présentes ; ci-après indifféremment dénommée « » ou le "Garant",

Avons été informés que dont le siège social est à , Immeuble , immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de sous le Numéro , (ci-après dénommé le « Donneur d'ordre ») a conclu un marché/contrat ci-après le « Marché/Contrat » avec la Banque Ouest Africaine de Développement, ci-après dénommée le « Bénéficiaire » relatif à l'aménagement de parkings au siège de la BOAD à Lomé-Togo, lot n°xxxx.

De plus, nous comprenons qu'en vertu des conditions du Contrat/Marché, une avance d'un montant de (....) francs CFA représentant pourcent (...) % du montant total est versée au Donneur d'ordre en guise d'avance de démarrage.

A la demande du Donneur d'ordre, nous , en qualité de Garant, garantissons dans les termes de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des Sûretés et aux conditions des présentes, de manière autonome, irrévocable et inconditionnelle au Bénéficiaire le versement de la somme de (.....) francs CFA dû au titre de la garantie susvisée.

En conséquence, nous paierons au Bénéficiaire sans délai à sa première demande, le montant intégral ou partiel appelé de la garantie susvisée sans pouvoir lui opposer de motif, notamment de son chef ou de celui du Donneur d'ordre. Aussi, nous nous interdisons formellement d'opposer toutes exceptions de la caution et ce conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des Sûretés et renonçons à nous prévaloir d'une quelconque exception tirée du Contrat liant le Bénéficiaire et le Donneur d'ordre, à l'égard duquel notre engagement de garantie et l'exécution de celle-ci sont parfaitement autonomes.

La présente garantie pourra faire l'objet d'une ou plusieurs demandes de paiement jusqu'à concurrence du montant maximal ci-dessus ; étant entendu que tout paiement fait en exécution de celle-ci s'imputera sur son montant global.

Chaque demande de paiement devra faire référence à la présente garantie autonome et mentionner la somme demandée étant précisé que cette somme ne pourra excéder le montant maximum garanti.

L'appel en garantie se fera par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par le Bénéficiaire au Garant avant la date d'échéance de la garantie et notifiera la défaillance du Donneur d'ordre dans l'exécution de ses obligations au titre du Marché/Contrat étant entendu que l'effectivité ou le bien-fondé du manquement dénoncé par le Bénéficiaire est totalement indifférent à l'exécution de notre engagement.

Les paiements au titre de la Garantie seront effectués au plus tard cinq (05) jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande en paiement et exempts de tous droits, taxes ou dépenses de toute sorte (présents ou à venir) qui seraient autrement déduits, prélevés ou retenus.

Nous nous interdisons de céder ou de transférer nos droits et obligations au titre de la Garantie sans l'accord écrit préalable du Bénéficiaire.

Nous garantissons que le présent engagement est émis conformément aux lois régissant notre société et notamment que les pouvoirs de la/les personnes signataires lui/leur permettent d'engager valablement le Garant dans les termes de la présente garantie.

La présente garantie entre en vigueur le et restera valable jusqu'au

En ce qui concerne l'exécution de la présente garantie et de ses suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs où toute notification en exécution de la garantie autonome pourra leur être valablement faite par tout moyen laissant trace écrite de sa réception par le destinataire.

La présente garantie est régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des sûretés. Tout litige relatif à sa formation, son exécution ou son interprétation sera soumis à l'appréciation des juridictions togolaises compétentes.

Fait à Lomé, le

Signature